

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 14 juin 2019	L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BOUGOUIN Alain, Maire.
Date d'affichage 14 juin 2019	<u>Étaient présents</u> : AUBIN Yvonnick, BOURGEON Christian, BONNAMY Dominique, BLAIN Marie-Thérèse, BERTHAUD Nadine, DU PLESSIS Hubert, RICORDEL Florian, KIRION ROLLAND Bernadette, ALLIAU Jean-Jacques, ROLLAND Soizic, PAILLAUD Gaël, BERTHELOT Yvonnick formant la majorité des membres en exercice
Nombre de Conseillers En exercice : 18 Présents : 13 Votants 18	<u>Représentés</u> : BILLON Marzhina par BOURGEON Christian, POIDEVIN Catherine par BONNAMY Dominique, LE DEN Pierre par AUBIN Yvonnick, CHAUVIN Maryvonne par BOUGOUIN Alain, FAVREAU Christine par ROLLAND Soizic <u>Absents excusés</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : PAILLAUD Gaël
Objet : Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)	<p>Vu les articles L 123-13-1 du Code de l'urbanisme</p> <p>Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération municipale n° 2017-25 en date du 20 avril 2017,</p> <p>Monsieur le Maire avise le conseil municipal qu'il y aurait lieu de modifier le P.L.U. car certains points de ce règlement ne sont pas compatibles avec des demandes de permis de construire. Il s'agit notamment d'intégrer les corrections ponctuelles de règlement ainsi qu'une correction éventuelle du plan de zonage.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en œuvre une procédure de modification du P.L.U. et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention proposée par le cabinet CITTE CLAES, consulté, pour un montant global de 4 500 € HT, soit 5 040 € TTC.</p>

Pour extrait conforme,
AVESSAC, le 25 juin 2019
Le Maire,
Alain BOUGOUIN

